

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2023-039 – Achat de fournitures pour la réfection d'un terrain de pétanque

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la sollicitation des fournisseurs et les devis réceptionnés,

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser l'achat de 75 tonnes de tout-venant, 63 tonnes de gravier et 32 tonnes de sable auprès de la Société C3V, Le Plafond, 61430 Sainte-Honorine-la-Chardonne, pour un montant de 3 209.82 € TTC afin de permettre la réfection du terrain de pétanque du parc municipal Maurice Piard.

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 27 avril 2023

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE